



La mère de mes enfants me film lors de mes visites médiatisées.

Par **Papapasordianire**, le **20/06/2019** à **21:29**

Bonsoir, voila plus de 4 ans que je suis séparé avec deux filles. La mère de mes enfants jouie de connaissances au sein des instances judiciare de la ville d'Alès dans le Gard.

Recemment, elle s'autorise à chaque fois qu'elle me voit à me filmer et me provoquer dans l'espoir de me voir agir de façon violente. violence qui n'est jamais arrivé bien évidemment.

Un juge des enfants à statuer d'une ordonnance après avoir reçu un courrier de la mère de mes fille en un temps record: 1 petite semaine après avoir reçu une demande de visite et d'hébergement de ma mère et de la mère de la mère de mes filles. Ordonnance que j'ai reçu ce jour sans avoir été informé de quoi que ce soit. Il parait évident qu'au regard de la décision de justice prise recemment par ce juge qui semble connaître personnelment la mère de mes filles, j'ai fait le choix de faire appel et dispose de suffisamment d'éléments pour porter ce dossier devant le Conseil supérieur de la Magistrature.

Ma question?

La mère de mes filles a t'elle le droit de me filmer sans mon accord?

A t'elle le droit de filmer mes filles dans le but de justifier de la violence qu'elle exerce sur elles en justifiant que les filles s'énervent et que pour justifier ses interactions violentes, elle les filme?

Je pense que ce dossier finira dans la presse incessamment sous peu...

Merci de votre réponse.

Cordialement

J. Lagha